



Différent avec mon propriétaire - Demande de renseignements

Par **jeje**, le **24/07/2010** à **09:58**

Bonjour,

J'étais en collocation dans une maison pendant quelques temps. Nous avons rendu la maison le mois dernier. Lors de l'état des lieux, les propriétaires n'ont rien trouvé. Tout était propre dans la maison. Ils ont juste noté que la pelouse n'était pas parfaitement tondu et que les pieds n'était pas désherbés proprement. Nous avons tondu et passé le rotofile une semaine avant l'état des lieu mais avec le temps qu'il fessait, ça avait repoussé.

Un mois plus tard, nous avons appris qu'ils ont fait intervenir une professionnel pour tondre et désherber les pieds des arbres. La facture est de 250 euro. Ils ont l'intention de retenir cette somme sur la caution. Dans l'état des lieux entrant rien ne fait référence à l'état du jardin (qui n'était pas en bon état lors de notre entrée). Dans le bail, il n'est pas dit qu'il se réserve le droit de faire intervenir un jardinier au titre des charges.

Sont-ils dans leur droit ? Sinon que dois-je faire pour contester ? Qui dois-je rencontrer pour en parler et avoir des conseils ?

Par avance merci pour vos réponses.